

COMMUNE DE CORBONOD

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2016

Présents : Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Pierre BRUN, Estelita LACHENAL, Patrick CHAPEL, Nicolas BOTTERI, Régis MOLLEX, Laurent BERNARD, Nadia POIRIER, Géraldine GREMERET.

Absents excusés : Marie-Claude BERNARD, Jean COLLIN, Floriane CLARY.

Pouvoirs : de Jean COLLIN à Pierre BRUN et de Marie-Claude BERNARD à Sandrine TASSET.

Secrétaire de séance : Estelita LACHENAL.

Convocation : 4 mai 2016.

Ordre du jour :

- Schéma départemental de coopération intercommunale – approbation du périmètre de la fusion des communautés de communes du Pays de SEYSSEL, de la Semine et du Val des Usse,
- Choix du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine,
- Avenant à la convention avec le service ADS pour la participation financière 2016 (Instruction des dossiers d'urbanismes),
- Subventions 2016 aux associations,
- Budget 2016, modification pour les travaux de voirie,
- Divers.

I) Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mars 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 25 mars 2016.

II) Schéma départemental de coopération intercommunale – approbation du périmètre de la fusion des communautés de communes du Pays de SEYSSEL, de la Semine et du Val des Usse :

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet de Haute Savoie propose, par arrêté en date du 15 avril 2016, de fusionner les communautés de communes du Pays de SEYSSEL, de la Semine et du Val des Usse à compter du 1^{er} janvier 2017. Il demande aux Conseils Municipaux des communes concernées de se prononcer sur ce projet.

Le Maire rappelle que les E. P. C. I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre doivent compter 15 000 habitants). Le projet de fusion des 3 communautés de communes correspond au périmètre du SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale) et concerne environ 20 000 habitants. Les communes travaillent déjà ensemble pour un même projet de territoire.

Il convient, dès à présent, pour les élus des 3 communautés de communes de prévoir la mise en place de la gouvernance administrative et politique et d'harmoniser les structures (personnel, locaux, compétences, ...).

Régis MOLLEX demande des précisions quant aux tarifs des différents services et fait observer qu'ils varient d'une collectivité à l'autre.

Le Maire fait savoir que la fiscalité et les taxes (OM, assainissement, ...) seront harmonisées avec un lissage sur plusieurs années, une étude financière sera confiée à un bureau d'étude pour la mise en place d'une fiscalité unique et une uniformité des différents tarifs et barèmes. Il conviendra également de transférer toutes les compétences de chaque intercommunalité à la nouvelle communauté de communes.

Laurent BERNARD signale que les administrés demandent des explications et des précisions sur l'évolution de l'organisation territoriale, il propose de mettre en place une communication accessible à chacun.

Le Maire propose d'organiser des réunions publiques et de mettre en place une communication sous la forme de fiches ou de lettres d'information.

Jean-Louis GENY dit que les informations arrivent auprès de la population, le langage n'est pas toujours simple, il faut faire des efforts et être plus pédagogiques.

Sandrine TASSET pense qu'il est difficile d'expliquer l'impact de ces dispositions sur le quotidien de la population.

Le Maire comprend que la modification de ces institutions locales préoccupe les administrés.

Avis favorable à l'unanimité.

III) Choix du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine :

Sandrine TASSET, chargée du dossier :

- Rappelle que les repas de la cantine sont actuellement fournis par ELIOR (contrat d'un an pour l'année scolaire),
- Expose qu'une consultation a été faite auprès de : ELIOR, LEZTROY, Bourg Traiteur et Croq'Ain (Bourg Traiteur n'a pas répondu), les critères d'attribution étant à 40 % pour le prix et 60 % pour la qualité (repas, prestations, ...)
- Explique que la commission des services scolaires a examiné les 3 propositions :
 - o ELIOR : 3. 60 €/repas,
 - o LEZTROY : 3. 80 €/repas maternelle et 4. 01 €/repas primaire,
 - o Croq'Ain : 3. 40 €/repas,
- Fait savoir que la commission propose
 - o de retenir la proposition de LEZTROY pour la qualité de ses prestations (50 % de bio, achat auprès de producteurs locaux, produits cuisinés, emballages individuels, conditionnement dans des plats réutilisables, proximité,...),
 - o d'augmenter le prix du repas de 0. 05 €.

Sandrine TASSET fait savoir :

- l'augmentation du coût des repas, estimée à 1 600 €/an environ, représente 7. 02 €/an pour un enfant présent tous les jours à la cantine,
- une économie sera faite dès la rentrée scolaire 2016/2017 sur les TAP pour 1 260 €/an (un intervenant de moins tous les vendredis),
- aucune augmentation n'a été appliquée au tarif cantine depuis son ouverture en 2007 (ce service est déficitaire environ 16 000 €/an si on prend en compte les frais de personnel, de bâtiment, assurance, chauffage, ..., le coût réel d'un repas est de 8. 32 €).

Patrick CHAPEL précise que les repas sont de qualité bien supérieure chez LEZTROY (il faut compter un trimestre pour que les enfants s'habituent au changement de qualité).

Régis MOLLEX remarque qu'une augmentation de 0. 05 € est raisonnable, les parents trouvent le tarif élevé à CORBONOD.

Sandrine TASSET donne les tarifs des communes environnantes :

CHANAY : 5. 80 €, SEYSSEL 01 : 5. 50 €, ANGLEFORT 5. 00 €, CHALLONGES : 5. 50 €.

Le Maire propose de porter l'augmentation des repas à 0. 10 € pour prendre en compte le prix plus élevé de LEZTROY et le fait que le prix n'a pas été augmenté depuis 2007.

Régis MOLLEX propose d'informer, avant, les parents d'élève pour expliquer cette décision.

Jean-Louis GENY explique que le tarif n'a pas évolué, le coût du service n'est pas couvert par les recettes, le différentiel reste à la charge du contribuable

Estelle LACHENAL : les parents pensent que le prix correspond au coût réel du repas.

Pierre BRUN pense qu'il faut insister sur la qualité des repas de LEZTROY.

Patrick CHAPEL propose d'augmenter régulièrement le tarif mais dans des proportions moindres.

Sandrine TASSET propose un courrier aux parents et une réunion avec LEZTROY.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour retenir LEZTROY et une augmentation de 0. 10 € à compter de la prochaine rentrée scolaire.

IV) Avenant à la convention avec le service ADS pour la participation financière 2016 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dossiers d'urbanisme sont instruits par le service A. D. S. de la Communauté de Communes Bugey Sud. Les frais de fonctionnement sont répartis, chaque année, entre les communes, en fonction du nombre de dossiers traités l'année précédente.

Il présente l'avenant n°10 à la convention portant le montant de la répartition financière 2016 à 8 659 € pour CORBONOD et donne l'échéancier pour l'année.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

V) Subventions 2016 aux associations :

Sur proposition du Maire, Jean-Louis GENY propose la liste des subventions qui pourraient être accordées aux associations pour 2016 suivant les règles habituelles.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif.

Accord à l'unanimité.

VI) Budget primitif 2016 - modification n° 1 :

Le Maire propose de modifier le budget primitif 2016 de la commune de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

- article 615231 : - 26 000. 00

Dépenses d'investissement :

- opération 102 (voirie) : + 26 000. 00

- opération 94 (acquisitions matériel) article 2152 : - 1 223. 00

- opération 103 (éclairage public) article 2041582: + 1 223. 00

Le Maire propose au Conseil Municipal deux devis d'EIFFAGE pour la mise en place de bi-couche :

- 21 573. 06 € TTC impasse de Taleau,

- 3 859. 80 € TTC sur l'aire de l'abri-bus de Rhémoz.

Accord à l'unanimité pour la modification du budget et l'acceptation des devis.

Pierre BRUN signale qu'il a demandé un devis pour l'achat d'un radar pédagogique. Il s'élève à 2 220. 00 € TTC. L'emplacement devra être déterminé après analyse des conditions de circulation le long de la RD.

VI) DIVERS :

A) Classement de voirie à Fontaine :

Le Maire propose de classer la rue de la Cocaz sur une longueur de 153 m au lieu de 70 m (les nouvelles constructions dans le village de Fontaine sont accessibles depuis une partie de la rue de la Cocaz qui n'est pas encore classée en voie à caractère de rue alors qu'elle est déjà ouverte à la circulation et fréquemment empruntée).

Accord à l'unanimité.

B) Informations :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivité Locales :

- D. I. A. pour lesquelles il a fait savoir que la commune n'exercera pas son droit de préemption :

o Maison GOUVERNET/CARAVETTI à Gignez,

o Maison BOTTARO à Charbonnière,

o Maison PETIT à Sylans,

o Maison SCI CREABAT à Gignez

- Devis acceptés :

o Ain Géotechnique pour des sondages et analyses de sol pour l'Espace Rural et d'un montant de 6 348. 00 €TTC,

o Ain Géotechnique pour des sondages et analyses de sol pour la zone artisanale et d'un montant de 3 960. 00 € TTC,

o Ain Géotechnique pour le dossier « Loi Eau » de la zone artisanale et d'un montant de 3 456. 00 € TTC.

Tour de table :

Sandrine TASSET :

- Un questionnaire de satisfaction sur les TAP a été envoyé aux parents et aux enfants ; l'examen des réponses sera fait le 19 mai 2016 à 19 h,

- Rappelle que le repas des Anciens aura lieu le 25 mai 2016 à l'Auberge du Château de CLERMONT.

Jean-Louis GENY :

- Zone Artisanale :

o après examen par la commission, le devis estimatif est modifié pour prendre en compte une diminution de la largeur de la voirie et un supplément d'empierrement, le devis du SIEA pour l'éclairage public a été demandé,

o l'appel d'offres sera lancé dès que le projet sera définitif,

o le prix de vente au m2 pourra alors être fixé.

- Espace Rural :
 - o La commission a demandé de modifier le 1^{er} projet (*trop cher*),
 - o Les membres de la commission visiteront 2 salles le 20 mai 2016.

Patrick CHAPEL signale :

- Le car scolaire pour le collège n'a pas une capacité suffisante,
- Les excréments de chiens autour de l'école et propose d'installer des distributeurs de sacs. Régis MOLLEX et Nicolas BOTTERI proposent de faire un courrier aux propriétaires. Le Maire envisage de prendre un arrêté pour interdire l'accès des lieux aux chiens. A voir.

Nicolas BOTTERI signale la formation d'un trou sur la RD entre Gignez et Etranginaz. Ce problème a déjà été signalé par le secrétariat au Conseil Départemental.

Régis MOLLEX :

- Demande s'il est possible de mettre un panneau agglomération CORBONOD sur la rue du Nant Cottin,
- Demande des précisions sur le devenir des terrains constructibles qui ne sont pas vendus. Le maire précise que les nouvelles règles d'urbanisme ne permettront pas de définir des terrains constructibles dans tous les hameaux.

Laurent BERNARD :

- Fait savoir qu'il organise un weekend portes ouvertes les 21 et 22 mai 2015, il demande que les services techniques nettoient le hameau de Sylans,
- Signale la nécessité d'élaguer la haie à « La Pissette » et à l'entrée de Sylans,
- Signale un fil téléphonique gênant le long de la route des Véronnes.

Nadia POIRIER signale :

- Le mauvais état de la route après la route de La Péclette (cette portion de voie est sur la commune de SEYSSEL),
- Un problème de goût de chlore de l'eau du robinet. Le maire fera une lettre à Véolia.

Estelita LACHENAL signale :

- Le nouveau site Internet de la commune est ouvert,
- La commission chargée de prévoir les illuminations de fin d'année a décidé de garder 3 points principaux (la mairie, les écoles et l'église), elle présentera un projet pour l'achat de matériel et son installation.

Pierre BRUN rappelle le programme pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments sur 3 ans ; les crédits ont été prévus au budget. La première tranche, prévue en 2015, comprend l'installation d'un monte escalier. Il propose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Jean Léon Elevation pour la fourniture et l'installation du monte-escalier pour un montant de 10 972 € TTC.

Accord à l'unanimité.

Le Maire fait savoir que les nouveaux gérants de l'auberge de Sur Lyand sont arrivés. L'ouverture est prévue le 27 mai 2016.

La séance est levée à 22 h 50.